



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2011

**Nombre de membres :**  
**En exercice :** 27  
**Présents :** 19  
**Votants :** 24  
**Date de la convocation :** 24 mars 2011

L'an deux mille onze, le vingt quatre mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

**Présents :** Marcel LE NEVÉ, Daniel JOANNIC, Carole PRENGÈRE-GREZIL, Marie-Claire HAUDEBOURG, Christian LAMBERT, Marie-Paule LOISEAU, Gérard CESBRON, Simone LE NEVÉ, Jean-Paul LE BIHAN, Michel CROCHET, Jerry STASSIAUX, Nicole BLENO, Nathalie FIGUEL, Isabelle COSPEREC, Anne SASSIAT, Lydwine DELATTRE

### **Pouvoirs :**

- Robert MALZAHN a donné pouvoir à Daniel JOANNIC
- Fabienne LAROCHE a donné pouvoir à Marcel LE NEVÉ
- Françoise LE BARILLEC a donnée pouvoir à Nicole BLENO
- Sylvie GRALL a donné pouvoir à Carole PRENGERE
- Patricia PERSE a donné pouvoir à Lydwine DELATTRE

### **Absents:**

- Laurent EGASSE, Grégory HESLOT, Michèle NADEAU
- André BAUDOT, Michel LE QUINTREC, Raymond NICOL ont quitté la séance à 20h20 au cours du bordereau N°1.

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul LE BIHAN

### **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2011 :**

Pas d'observation. Le procès-verbal de la séance du 28 février 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Bordereau n°1 – Modification des statuts de Vannes Agglo.**

**Monsieur le Maire** rappelle que lors de la séance du Conseil communautaire du 17 février 2011, il a été décidé de procéder à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération en ce qui concerne les compétences facultatives, afin d'adopter la compétence : « Aménagement numérique du territoire : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit »

Il donne lecture de la note rédigée par Vannes Agglo relative à la compétence « aménagement numérique ». Il précise qu'avant le transfert de compétence, un réseau activé existant et utilisé par la commune dans le cadre des services communaux restera avec une utilisation gratuite pour la commune ou avec un coût très faible.

Il ajoute que lorsque la commune lancera un nouveau programme de travaux, il conviendra d'informer les services de Vannes Agglo et de confier la pose des fourreaux pour la fibre optique au SDEM.

Jean-Paul LE BIHAN demande s'il existe un réseau aujourd'hui. Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais il est propriété de France Telecom, qui n'est pas intéressé pour développer la fibre

optique dans les petites communes. Sinon il faut louer à France Telecom mais cela coûte très cher. La commune a intérêt à construire son propre réseau, éventuellement loué à France Telecom ultérieurement.

**Christian LAMBERT** précise que c'est une chance pour la commune que Vannes Agglo prenne cette compétence à sa charge et nous permette de devenir propriétaire et de percevoir les éventuelles redevances. Les délais seront longs, jusqu'en 2030, compte tenu du coût des travaux. **Monsieur le Maire** ajoute que la commune perçoit une redevance de France Télécom pour les lignes téléphoniques enfouies dans le bourg, rue du Lobreont et rue de la Fontaine puisque la commune en est propriétaire.

**André BAUDOT** demande à Monsieur le Maire s'il souhaite maintenir son éditorial dans le bulletin mensuel de mars. **Monsieur le Maire** explique qu'il répondra en fin de séance lors des questions diverses. **André BAUDOT** ajoute que s'il n'a pas de réponse maintenant, il quittera la séance avec son groupe. Monsieur le Maire rappelle que lors de la commission Travaux du 03 mars 2011, Michèle NADEAU et Michel LE QUINTREC n'ont rien dit et 3 jours après, un grand article est paru dans la presse. **Michel LE QUINTREC** demande la parole.

Messieurs André BAUDOT, Michel LE QUINTREC et Raymond NICOL quittent la séance du Conseil Municipal à 20h20, au cours du bordereau N°1.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **21 voix pour**, approuve la modification suivante des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Vannes :

**Compétences générales :** Aménagement numérique du territoire : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, mise en œuvre de la compétence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

#### **Bordereau N°2 : Rue de Virel – effacement des réseaux aériens de communication – convention avec le SDEM.**

**Gérard CESBRON** explique que la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan pour l'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public rue Général de Virel, à réaliser dans le cadre de la compétence obligatoire du SDEM pour l'électricité et de la compétence optionnelle transférée par la commune pour l'éclairage public.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

1. décide de confier au SDEM l'exécution des travaux de génie civil suivant les dispositions mentionnées à l'article 5.2 de la convention passée avec France Télécom pour l'effacement du réseau téléphonique, dans le cadre du réaménagement de la rue Général de Virel ;
2. demande au SDEM d'établir le devis relatif à la contribution de la commune pour cet effacement du réseau téléphonique ;
3. donne son accord pour la contribution de la commune égale au montant total TTC des travaux réalisés par le SDEM et à verser suivant l'avancement des travaux ;
4. autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **Bordereau N°3 : Rue de Virel – Pose de fourreaux pour la fibre optique – convention avec le SDEM.**

**Gérard CESBRON** explique que la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan pour l'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public rue Général de Virel, à réaliser dans le cadre de la compétence obligatoire du SDEM pour l'électricité et de la compétence optionnelle transférée par la commune pour l'éclairage. **Monsieur le Maire** explique qu'il proposera le transfert du montant des travaux relatifs à la pose des fourreaux pour la fibre optique à Vannes Agglo, sauf dans le cas où les travaux débuteraient avant la fin 2011.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

1. décide de confier au SDEM l'exécution des travaux de génie civil et fourreaux pour la fibre optique, dans le cadre du réaménagement de la rue Général de Virel ;
2. demande au SDEM d'établir le devis relatif à la contribution de la commune pour ces travaux ;
3. donne son accord pour la contribution de la commune égale au montant total TTC des travaux réalisés par le SDEM et à verser suivant l'avancement des travaux ;
4. autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
5. dit que si les travaux ne sont pas commencés avant le 31 décembre 2011, ils seront transférés, par convention, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes, compétente en matière d'aménagement numérique à compter du 1er janvier 2012.

### **Bordereau N°4 : Programme d'animations 2011 – demande de subvention auprès du Conseil Général.**

**Marie-Paule LOISEAU** fait part du programme d'animations 2011 de la Médiathèque qui s'établit comme suit et qui est subventionnable à 50% par le Conseil Général dans la limite d'une dépense subventionnable de 800 € HT :

- **séances pour les moins de 3 ans** : Pour la 2<sup>ème</sup> année, la Médiathèque propose 3 rendez-vous, d'avril à novembre, pour les tous petits le samedi en matinée, avec la Compagnie du 7<sup>ème</sup> tiroir, pour un coût de 1 260,74 €.
- exposition collective « Salaam Palestine » de Marc ABEL, Véronique MASSENOT et Bruno PILORGET en mai 2011, pour un coût de 800 €.

Total des animations : 2 060,74 €

**Simone LE NEVÉ** demande si beaucoup d'enfants y participent. **Marie-Paule LOISEAU** répond que beaucoup de parents, d'enfants et d'assistantes maternelles y participent.

**Isabelle COSPEREC** demande si ce spectacle a lieu tous les samedis matins. **Marie-Paule LOISEAU** répond par la négative, 3 spectacles seront proposés d'avril à novembre.

**Nicole BLÉNO** demande pourquoi le choix de la Palestine. **Marie-Paule LOISEAU** répond que ce thème est lié au Salon du livre 2011 sur « le voyage » et qu'il s'agit d'une proposition de B. PILORGET.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le programme 2011 d'animations à la Médiathèque municipale et sollicite l'attribution par le Conseil Général d'une subvention de 50% pour la réalisation de ces animations.

## **Bordereau N°5 : Vote des comptes administratifs 2010.**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2010 se résumant ainsi :

### **1 – Budget principal de la commune :**

Résultat global de fonctionnement :	381 749,49 €
Résultat global d'investissement (y compris résultat des RAR)	- 303 457,47 €
<b><u>Résultat global de clôture des 2 sections cumulées (fonctionnement et investissement)</u></b>	<b><u>+ 78 292,02 €</u></b>

### **2 – Budget annexe de l'atelier relais :**

Résultat global de fonctionnement :	+ 27 354,90 €
Résultat global d'investissement (y compris résultat des RAR)	-20 055,57 €
<b><u>Résultat global de clôture des 2 sections cumulées (fonctionnement et investissement)</u></b>	<b><u>+ 7 299,33 €</u></b>

### **3 – Chambre funéraire :**

Résultat global de fonctionnement :	232,75 €
Résultat global d'investissement (y compris résultat des RAR)	241,22 €
<b><u>Résultat global de clôture des 2 sections cumulées (fonctionnement et investissement)</u></b>	<b><u>+ 473,97 €</u></b>

### **4 – Zone artisanale de Lann Borne :**

Résultat global de fonctionnement :	- 1 073,84 €
Résultat global d'investissement (y compris résultat des RAR)	1 367,97 €
<b><u>Résultat global de clôture des 2 sections cumulées (fonctionnement et investissement)</u></b>	<b><u>294,13 €</u></b>

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal :

1. par **19 voix pour et 1 voix contre (P. PERSE)**, approuve le compte administratif 2010 du budget principal de la commune tel que présenté ;
2. à l'**unanimité**, approuve le compte administratif 2010 de l'atelier relais tel que présenté ;
3. à l'**unanimité**, approuve le compte administratif 2010 de la chambre funéraire tel que présenté ;
4. à l'**unanimité**, approuve le compte administratif 2010 de la zone artisanale de Lann Borne tel que présenté.

## **Bordereau N°6 : Vote des comptes de gestion 2010.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le Trésorier Principal de Vannes-Ménimur et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par **20 voix pour et 1 abstention (P. PERSE)**, adopte les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal, pour l'exercice 2010 concernant le budget principal et les budgets annexes, visés et certifiés conformes par

l'ordonnateur, et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

### **Bordereau N°7 : Affectation des résultats de fonctionnement 2010.**

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'affecter 381 749,49 € au financement de l'investissement 2011.
- décide d'affecter 27 354,74 € à la couverture du déficit d'investissement au budget de l'atelier relais 2010.

### **Bordereau N°8 : Débat d'Orientations Budgétaires 2011.**

**Monsieur le Maire** rappelle qu'il a donné pour consignes à Agnès LIBERGE, Directrice Générale des Services, de ne pas augmenter les dépenses en 2011. Il a regardé par rapport à l'analyse financière qui avait été réalisée, il y a plus d'investissements que prévus. Il sera difficile de tout réaliser en 2011, il conviendra d'étaler les travaux sur les 3 prochaines années, voire 4 ans.

Il ne souhaitait pas augmenter les impôts en 2011 mais au regard du programme d'investissements, il souhaite proposer au Conseil Municipal d'augmenter les taux de 1% voire 1,5%. Il préfère augmenter un petit peu tous les ans ou alors il ne faudrait pas construire un nouveau restaurant scolaire mais nous n'avons pas le choix, compte tenu de l'augmentation du nombre de rationnaires (370 repas préparés par jour). **Carole PRENGÈRE-GREZIL** explique que le service devient très difficile, on ne s'entend plus, sans compter le problème de comportement de certains enfants malgré le permis à points. Ceci est dû à l'augmentation du nombre d'enfants. Il est obligatoire de redresser des tables entre les 2 services.

**Gérard CESBRON** souligne une diminution du prix des travaux voirie. L'appel d'offres relatif au programme de travaux 2011 s'élève à 101 000 € au lieu des 150 000 € inscrits.

**Marie-Paule LOISEAU** demande quelle est la capacité raisonnable d'emprunt de la commune. **Monsieur le Maire** répond qu'il faudrait se limiter à un emprunt de 1 500 000 €.

**Simone LE NEVÉ** demande quel est le montant de la dette par habitant et où se situe la commune de Surzur par rapport aux communes environnantes. **Monsieur le Maire** souligne que les communes qui évoluent s'endettent ! Il donne lecture d'une comparaison effectuée par le Maire de Sulniac sur les niveaux d'imposition des communes de Vannes Agglo. Surzur se situe dans la tranche moyenne.

**Monsieur le Maire** demande aux conseillers municipaux de combien peuvent augmenter les impôts. **Jerry STASSIAUX** préconise de ne pas augmenter les impôts en 2011. **Lydwine DELATTRE** propose une augmentation identique à l'année dernière, soit 1,5%. **Simone LE NEVÉ** préconise d'augmenter petit à petit plutôt qu'une hausse brutale.

### **Questions diverses**

**Monsieur le Maire** souhaite expliquer sa réaction face au groupe minoritaire. Il précise que la commission travaux a fait le tour des différents travaux réalisés ensemble, sans rien dire et 2 jours après l'opposition fait publier un grand article dans la presse. Il rappelle qu'il y a eu plusieurs réunions de la Commission travaux en 2010 et que le Conseil Municipal a approuvé le programme de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

**Christian LAMBERT** ajoute qu'on ne peut pas parler de non concertation. Il est important de travailler ensemble en non de polémiquer. Les administrés qui ne suivent pas ces différents débats ont du mal à comprendre. Tout ce qui a été dit dans la presse est exactement l'inverse de ce qui s'est passé.

**Monsieur le Maire** rappelle que le groupe de travail PMU s'est bien réuni une dizaine de fois. Deux membres de l'opposition étaient présents. Le groupe minoritaire critique aussi le fait de ne pas avoir eu les chiffres relatifs au budget avant la commission finances. Ils sollicitent le compte de gestion qui est identique au compte administratif, car ils ne font pas confiance au Maire et aux services de la mairie !

Monsieur le Maire considère que les conseillers municipaux doivent être informés des différentes affaires avant les administrés. C'est pourquoi, il tient à informer le Conseil Municipal des travaux prévus par le SIAEP qui envisage le regroupement des stations de Lauzach, Berric et La Trinité Surzur, en une seule station d'épuration à Lauzach. Il fait allusion aux nombreux rejets de la station d'épuration.

Dans le même état d'esprit et à la suite de la manifestation d'ostréiculteurs qui s'était déroulée à Surzur, il convient d'agrandir la station de Surzur et il est proposé d'y ajouter la commune de Le Hézo. C'est pourquoi, il a demandé au bureau du SIAEP, de présenter le dossier aux ostréiculteurs de Surzur, Le Tour du Parc, Sarzeau, Ambon et Damgan. Le souci est de prévoir une filière la plus performante possible. En raccordant Le Hézo avec Surzur, les performances seront augmentées. Il souhaiterait une filière membranaires complétée par une filière UV (ou charbons), afin d'avoir les meilleures conditions de rejets pour les ostréiculteurs. Le SIAEP a de plus en plus une obligation de résultat, mais cela coûte une fortune ! Il ajoute qu'il y a 100 000 € de frais d'exploitation en plus pour les UV et 200 000 € en plus pour les membranaires. Il faut maintenant traiter les résidus de médicaments. Les stations les plus petites fonctionnent moins bien. Le Hézo étant une commune littorale, il faudrait créer une STEP en extension d'urbanisation ; or le seul emplacement possible est une zone humide ! À Surzur, il ne s'agira que d'une extension et les bassins sont déjà dimensionnés pour 5 000 habitants.

**Daniel JOANNIC** est surpris par la réaction du groupe minoritaire. Lors de la visite des travaux rue des Farfadets, il a pu constater qu'il n'y avait pas de plots mis devant une maison comme le prétendait Michel LE QUINTREC lors du précédent Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** fait part des remerciements de l'Amicale des Anciens Marins, pour l'organisation de la cérémonie.

**Jerry STASSIAUX** propose que la commune fasse une proposition d'achat du cabinet médical, au Docteur LEROUGE. **Monsieur le Maire** propose d'attendre qu'il ait terminé son habitation principale. Il ajoute qu'il a eu des contacts avec une orthophoniste qui souhaite s'installer à Surzur. Elle demande de réduire le coût de location initialement fixé à 600 €. Il souhaite lui accorder les mêmes conditions qu'au Dr LEROUGE, soit 500 € par mois la 1<sup>ère</sup> année. Elle est prête à s'installer au 1<sup>er</sup> juillet. **Jerry STASSIAUX** souligne qu'il y a d'autres médecins. **Monsieur le Maire** explique qu'il faut les trouver ! Selon **Jerry STASSIAUX**, c'est possible mais il fait remarquer qu'on manque aussi de spécialistes.

**Monsieur le Maire** informe que la nouvelle boucherie devrait ouvrir au 1<sup>er</sup> mai.

**Jerry STASSIAUX** souligne le manque de visibilité entre la rue de Kerbihan et la rue du Général de Virel, dû au poteau électrique. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour installer un miroir.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h55.*

**Le Maire,**  
Vu le 18 avril 2011

**Le secrétaire de séance,**

**Marcel LE NEVÉ**

**Jean-Paul LE BIHAN**